

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SSAN1823637V

Les emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en application des dispositions des articles 5 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et qui prévoient la publication des postes correspondants au *Journal officiel* :

- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Claires Fontaines », à SAINT-VULBAS, « Résidence Fontelune », à AMBERIEU-EN-BUGEY, « La maison à soie », à TENAY et « La Catherinette » à PONT-D'AIN (Ain), chargé des ressources humaines et de l'EHPAD de TENAY ;
- établissement public handicaps, éducation, soins, emploi (EPHESE), à LIESSE-NOTRE-DAME (Aisne), chargé du numérique et directeur de pôle ;
- centres hospitaliers, à SAINT-QUENTIN et à GUISE et maison de santé « Le Champ de la Rose », à BOHAIN (Aisne), directeur délégué du centre hospitalier de GUISE et de la maison de santé de BOHAIN ;
- centres hospitaliers, à ANTIBES, JUAN-LES-PINS, à PUGET-THENIERS et à ENTREVAUX et pôle santé à VALLAURIS (Alpes-Maritimes), chargé des affaires financières et de la filière gériatrique des centres hospitaliers de PUGET-THENIERS et d'ENTREVAUX ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Roussilhe », à ENTRAYGUES-SUR-TRUYÈRE et à MUR-EN-BARREZ (Aveyron), en charge de la gestion et du fonctionnement de l'EHPAD « La Roussilhe » ;
- maison départementale de l'enfance et de la famille, à CAEN (Calvados), chargé des ressources humaines ;
- établissement public départemental « Les 2 Monts », à MONTLIEU-LA-GARDE (Charente-Maritime), chargé des ressources humaines et de la filière personnes âgées ;
- centres hospitaliers, à SAINTES et à SAINT-JEAN-D'ANGELY, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à MATHA et à SAINT-SAVINIEN (Charente-Maritime), chargé de site médico-social ;
- centre hospitalier, à BOURGES, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à SAINT-FLORENT-SUR-CHER (Cher), chargé des structures médico-sociales ;
- établissement public départemental autonome de la Corrèze, à SERVIÈRES-LE-CHATEAU, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à ARGENTAT et à BEYNAT (Corrèze) ;
- centre hospitalier « Robert Morlevat », à SEMUR-EN-AUXOIS, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à MOUTIERS-SAINT-JEAN (Côte-d'Or), chargé des coopérations territoriales ;
- centre hospitalier, à GUINGAMP (Côte-d'Armor), chargé de la filière gériatrique et directeur délégué de l'EHPAD-USLD ;
- centres hospitaliers, à GUERET et à BOURGANEUF et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à ROYERE-DE-VASSIVIÈRE (Creuse), chargé du pôle de gérontologie clinique ;
- centre hospitalier intercommunal Haute-Comté, à PONTARLIER et centre hospitalier « Saint-Louis », à ORNAN (Doubs), chargé du pôle gériatrie et handicap ;
- centre hospitalier « Henri Ey », à BONNEVAL (Eure-et-Loir), chargé de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à GALLARDON (Eure-et-Loir) ;
- centre hospitalier « Victor Jousselin », à DREUX, chargé des EHPAD, coordonnateur de l'activité sociale et médico-sociale territoriale et référent du pôle personnes âgées ;

- centres hospitaliers à LOMBEZ-SAMATAN et à GIMONT et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à L’ISLE-JOURDAIN (Gers), directeur délégué du centre hospitalier à LOMBEZ-SAMATAN, chargé des ressources humaines des hôpitaux de proximité ;
- centre hospitalier, à SAINT-PONS-DE-THOMIERES (Hérault), chargé des affaires générales ;
- centre hospitalier universitaire, à RENNES, centres hospitaliers, à MONTFORT-SUR-MEU et à SAINT-MEEN-LE-GRAND (Ille-et-Vilaine), chargé de la gestion et du management des ressources et coordinateur du pôle médico-social ;
- établissement public départemental « Blanche de Fontarce », à CHATEAUROUX (Indre), chargé du pôle social et du foyer d’accueil occupationnel « Les Ecoreuils » ;
- centre hospitalier universitaire, à TOURS, et centre hospitalier, à LOCHES (Indre-et-Loire), chargé du secteur médico-social et des affaires générales et économiques du centre hospitalier de LOCHES ;
- centre hospitalier universitaire, à TOURS, centres hospitaliers, à LUYNES et à CHINON (Indre-et-Loire), chargé des achats, des services techniques, logistiques et informatique au centre hospitalier de LUYNES ;
- centre hospitalier « Michel Perret », à TULLINS (Isère), chargé du pôle gériatrique, des affaires économiques, logistiques et du système d’information ;
- centre hospitalier spécialisé du Jura, à DOLE, établissement public éducatif et social « ETAPES », à DOLE et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « la Mais’ange », à MALANGE (Jura), chargé de l’établissement « ETAPES », de l’EHPAD « la Mais’ange » et référent de la filière médico-sociale ;
- centres hospitaliers « Jura Sud », à LONS-LE-SAULNIER, à MOREZ et à SAINT-CLAUDE (Jura), directeur délégué aux centres hospitaliers de MOREZ et de SAINT-CLAUDE ;
- centre hospitalier « Simone Veil », à BLOIS (Loir-et-Cher), chargé du département médico-social ;
- centre hospitalier, à ROANNE, et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes du pays de Belmont, à BELMONT-DE-LA-LOIRE (Loire), chargé de la filière gérontologique dans le bassin roannais ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (Loire), chargé des ressources humaines et conditions de travail, du pôle hôtelier et du pôle socio-culturel ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à SALVIAC, à PRAYSSAC et à PUY-L’EVEQUE (Lot), chargé des affaires juridiques et directeur délégué de l’EHPAD de PUY-L’EVEQUE ;
- établissement public départemental pour soutenir, accompagner, éduquer (EPDSAE), à LILLE (Nord), chargé des ressources humaines et des relations sociales ;
- hôpital maritime, à ZUYDCOOTE (Nord), chargé des affaires générales, du service finances et informatique ;
- centre hospitalier, à GRANVILLIERS et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Bléry », à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS (Oise), chargé de la logistique, des travaux et des ressources humaines, et directeur délégué de l’EHPAD « Bléry » de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS ;
- centres hospitaliers, à ARRAS et à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (Pas-de-Calais), chargé du centre hospitalier du Ternois ;
- établissement public départemental pour l’accueil du handicap et l’accompagnement vers l’autonomie, à ARRAS (Pas-de-Calais), trois emplois :
 - chargé du pôle de l’Arrageois ;
 - chargé du pôle de la Gohelle ;
 - chargé du pôle d’Isbergues ;
- centres hospitaliers, à THIERS et à AMBERT (Puy-de-Dôme), chargé du pôle gériatrique du centre hospitalier d’Ambert ;
- centre hospitalier spécialisé, à SAINT-CYR-AU-MONT-D’OR (Rhône), chargé de la direction du foyer médical d’accueil « Les Carbonnes » ;
- groupe hospitalier de la Haute-Saône à VESOUL (Haute-Saône) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Communauté d’établissements gériatriques de la vallée de Sarthe », à BRULON (Sarthe), chargé des achats et de la démarche qualité ;
- centre hospitalier « Andrevetan », à LA-ROCHE-SUR-FORON et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Vivre-Ensemble », à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (Haute-Savoie), directeur délégué de l’EHPAD, chargé des services des soins et du service administratif ;
- établissement public départemental pour adultes handicapés, à COULON et à MAULEON (Deux-Sèvres) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à ATHIES et EPEHY (Somme), chargé des affaires économiques et financières ;
- centre hospitalier, à HAM, et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à NESLE (Somme), chargé des ressources humaines et des affaires générales ;
- établissement public social et médico-social (EPSOMS), à AMIENS (Somme), chargé de la qualité, des affaires réglementaires et de la communication ;
- établissement public médico-social, à AMIENS (Somme), chargé des ressources humaines et services généraux ;
- centre hospitalier intercommunal, à CASTRES-MAZAMET et centre hospitalier, à REVEL (Tarn), chargé des services et établissements de la filière gérontologique et de fonctions transversales ;

- institut médico-éducatif, établissement et service d'aide pour le travail, à SALERNES et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à SALERNES et à AUPS (Var), en charge des EHPAD du groupement ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Capucines », à CIVRAY (Vienne) et « Fondation Brothier », à LIMALONGES (Deux-Sèvres), chargé de l'EHPAD « Fondation Brothier » à LIMALONGES ;
- établissement public de santé « Barthélémy Durand », à ETAMPES (Essonne), directeur délégué du site d'ETAMPES, chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la recherche ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « fondation Aulagnier », à ASNIERES-SUR-SEINE et « Les Marronniers », à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine), directeur délégué de l'EHPAD « Les Marronniers » et chargé des ressources humaines ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « les Lilas », à VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne), chargé du site « les Lilas » ;
- centre hospitalier « Maurice Selbonne », à BOUILLANTE (Guadeloupe), chargé des services économiques, techniques, logistiques et des travaux.

En application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du Centre national de gestion, après audition des candidats et avis rendu par le directeur, chef de l'établissement concerné et compte tenu du choix rendu par les candidats.

Les différents avis doivent être adressés au plus tard le 30 septembre 2018, au Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, bureau de gestion des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, 21 B, rue Leblanc, « immeuble Le-Ponant », 75015 Paris.